

COMMUNE D'ETTERBEEK  
Aménagement du territoire  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
1040 ETTERBEEK

V/Réf : U2012/YS/8802  
N/Réf. :GM/ETB2.174/s.523  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : ETTERBEEK. Place Saint-Antoine, 52. Rénovation et création d'un chien assis en toiture arrière. Avis de la CRMS.

Suite à votre courrier du 20/06/2012 sous référence, réceptionné le 27/07/2012, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18/07/2012.

Le dossier concerne un immeuble situé dans la zone de protection de l'église Saint-Antoine de Padoue. Pour ce qui concerne les interventions prévues en façade avant, la **CRMS déconseille fermement le remplacement des châssis** car il s'agit d'éléments caractéristiques de la façade qui est très visible depuis l'église classée. **Elle demande de privilégier la conservation et la restauration de ces châssis tout en améliorant éventuellement leur performance énergétique** (remplacement du vitrage par un vitrage plus performant, amélioration de l'étanchéité à l'air). **L'isolation intérieure de la façade avant est également fortement déconseillée (risques de dégradation du parement soigné en brique et simili-pierre)**. L'isolation par l'extérieure de façade arrière ne pose, par contre, pas de problème.

Pour ce qui concerne les travaux prévus à l'intérieur, la CRMS ne formule pas d'objections car ils n'auraient pas d'impact visuel sur le monument classé. Elle considère que cette partie de la demande relève plus d'un examen urbanistique (respect du RRU et autres réglementations en vigueur) que patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme Fr. Cordier) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)